



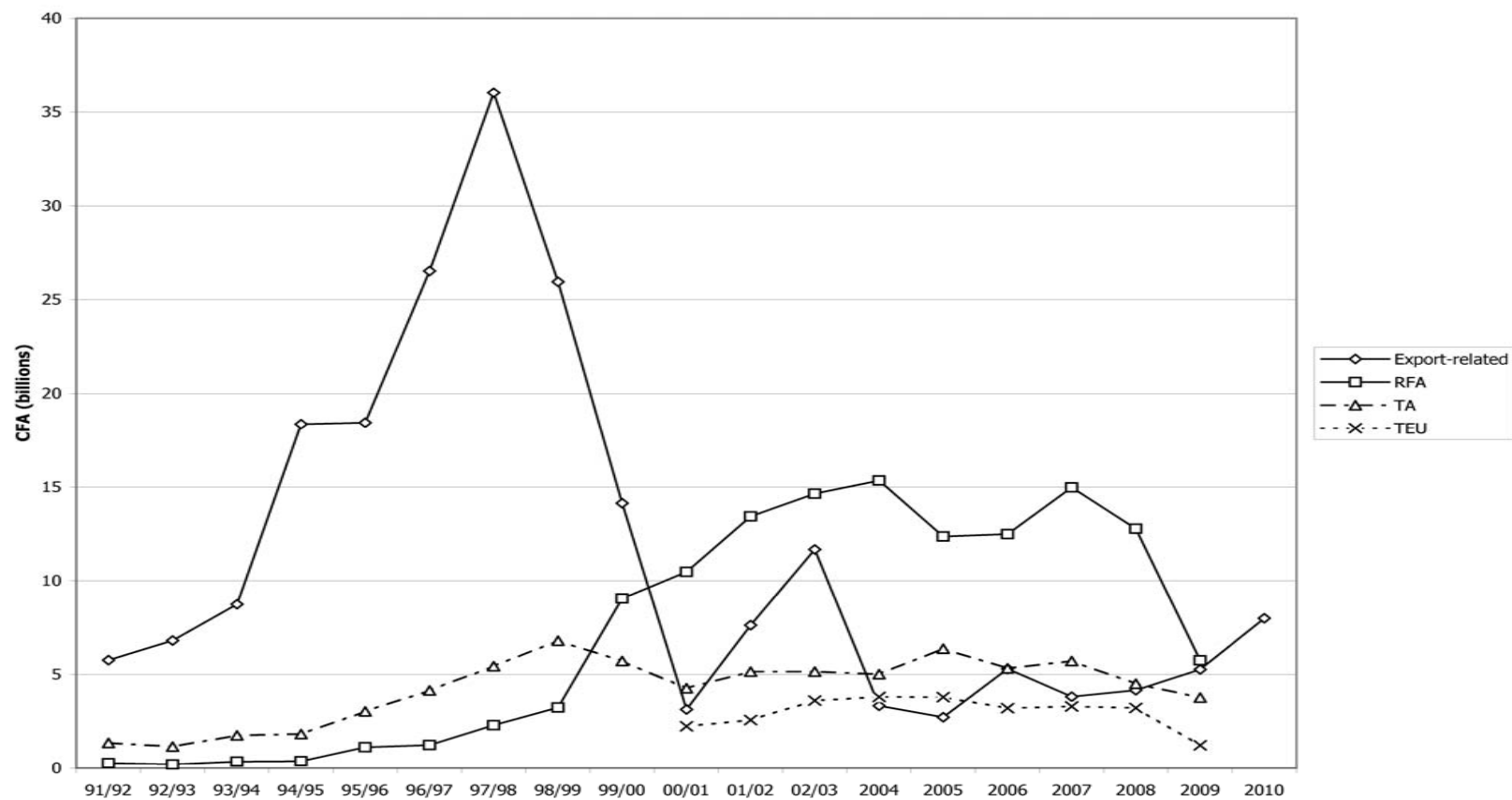
La gestion communale de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) : Enjeux récents de gouvernance

Guillaume LESCUYER, Paolo Omar CERUTTI

RFA – Définition et fonctionnement

- Depuis 1997, au Cameroun, chaque concessionnaire forestier verse une RFA sur la base de la superficie de sa concession et d'un prix plancher 1000F/ha
- Montant de la RFA: entre 10-15 milliards F.CFA par an (sauf 2009-2010)
- Jusqu'en 2009, la commune où était localisée la concession touchait 40% du montant total de la RFA (et 10% pour les communautés riveraines)
- La quote-part des 40% de la RFA est intégrée dans le budget municipal et gérée par le Conseil Municipal selon les normes de la comptabilité publique

RFA – Evolution



- 6+ million ha (~100 UFA) attribuées

RFA – Part dans le budget municipal

Council	Total of council revenue (in K€)	RFA (in K€)	% RFA in the council budget
1	1,250	1,183	95%
2	663	545	82%
3	839	629	75%
4	698	479	69%
5	482	333	69%
6	353	214	61%
7	2,202	1,221	55%
8	278	147	52%

- Echantillon de 8 communes de la région de l'Est en 2007-08

RFA – Une répartition nationale inégale

A. Redistributed AF/yr	B. No of councils	C. Population as percentage of total population	D. €/person/yr (average per class)
>€450,000	5	0.6	49.9
300,000<€<450,000	7	0.8	23.5
150,000<€<300,000	12	1.8	11.5
75,000<€<150,000	6	0.6	11.7
<€75,000	21	2.5	2.9
Total	51	6.2	19.9



Evolution récentes de la RFA et réactions des communes forestières

RFA – Evolutions récentes

• Constat critique

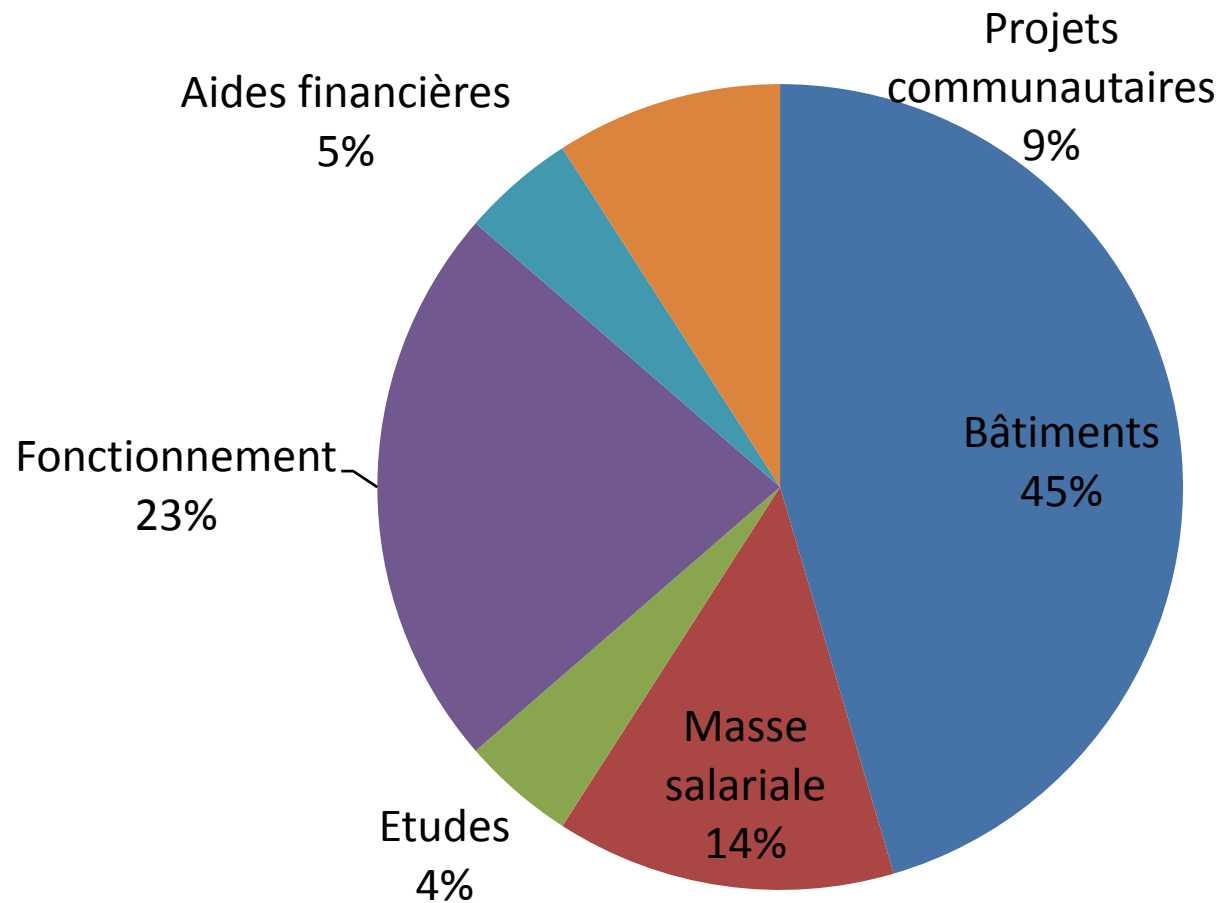
- Répartition inégalitaire entre les communes
- Pas de corrélation évidente entre versement de la RFA et réduction de la pauvreté
- Variations importantes dans l'application de la réglementation propre à la RFA (arrêté conjoint n.122)

• Changements récents

- Conséquences de la crise internationale: réduction de 50% de la RFA par le gouvernement en 2009 et 2010
- Mise en place d'un fonds de péréquation de la RFA pour l'ensemble des communes camerounaises: la RFA communale passe à 20% en 2010
- Nouvelle réglementation (arrêté n.520) qui vise à améliorer la gouvernance à l'échelle communale

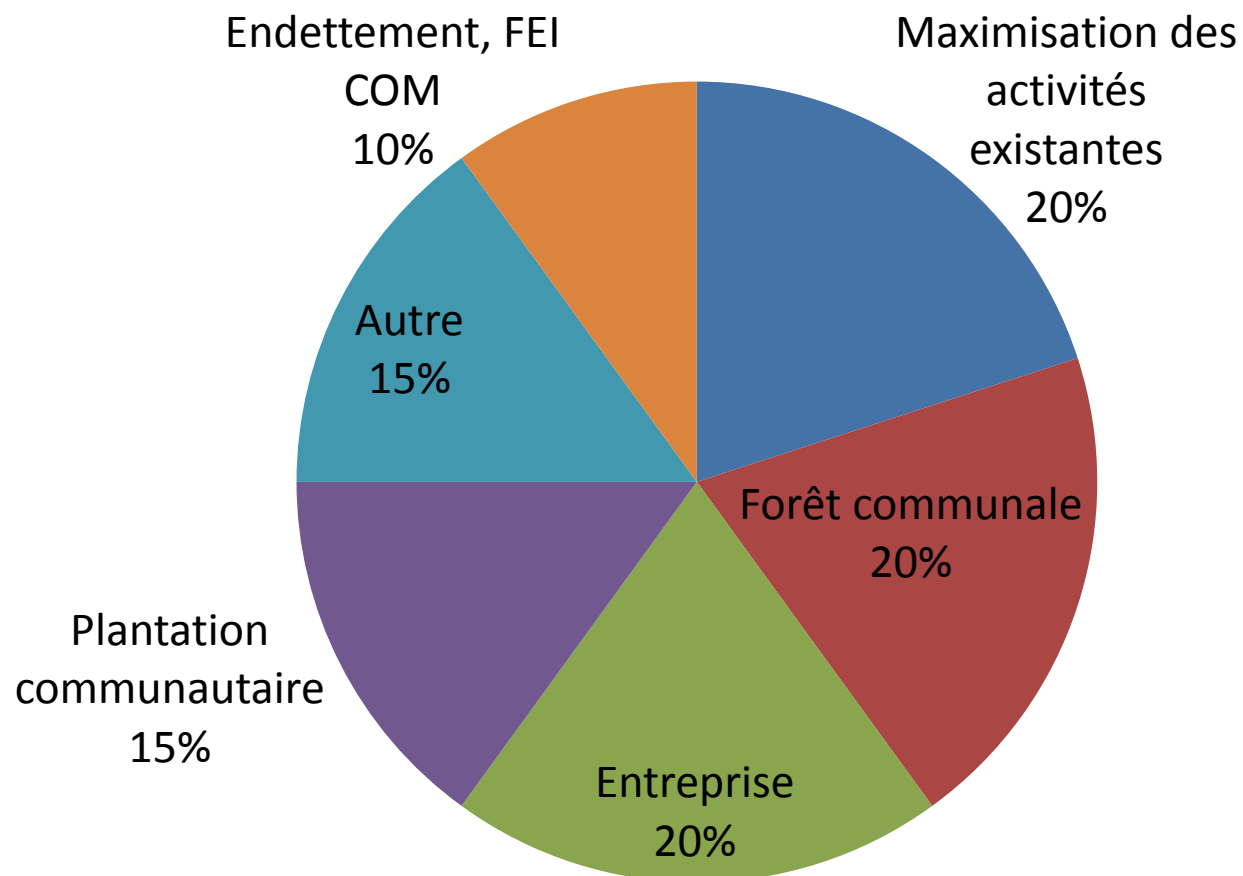
La réaction des mairies (échantillon de 15 mairies)

• Une réduction des dépenses municipales



La réaction des mairies (échantillon de 15 mairies)

• Le développement de nouvelles activités



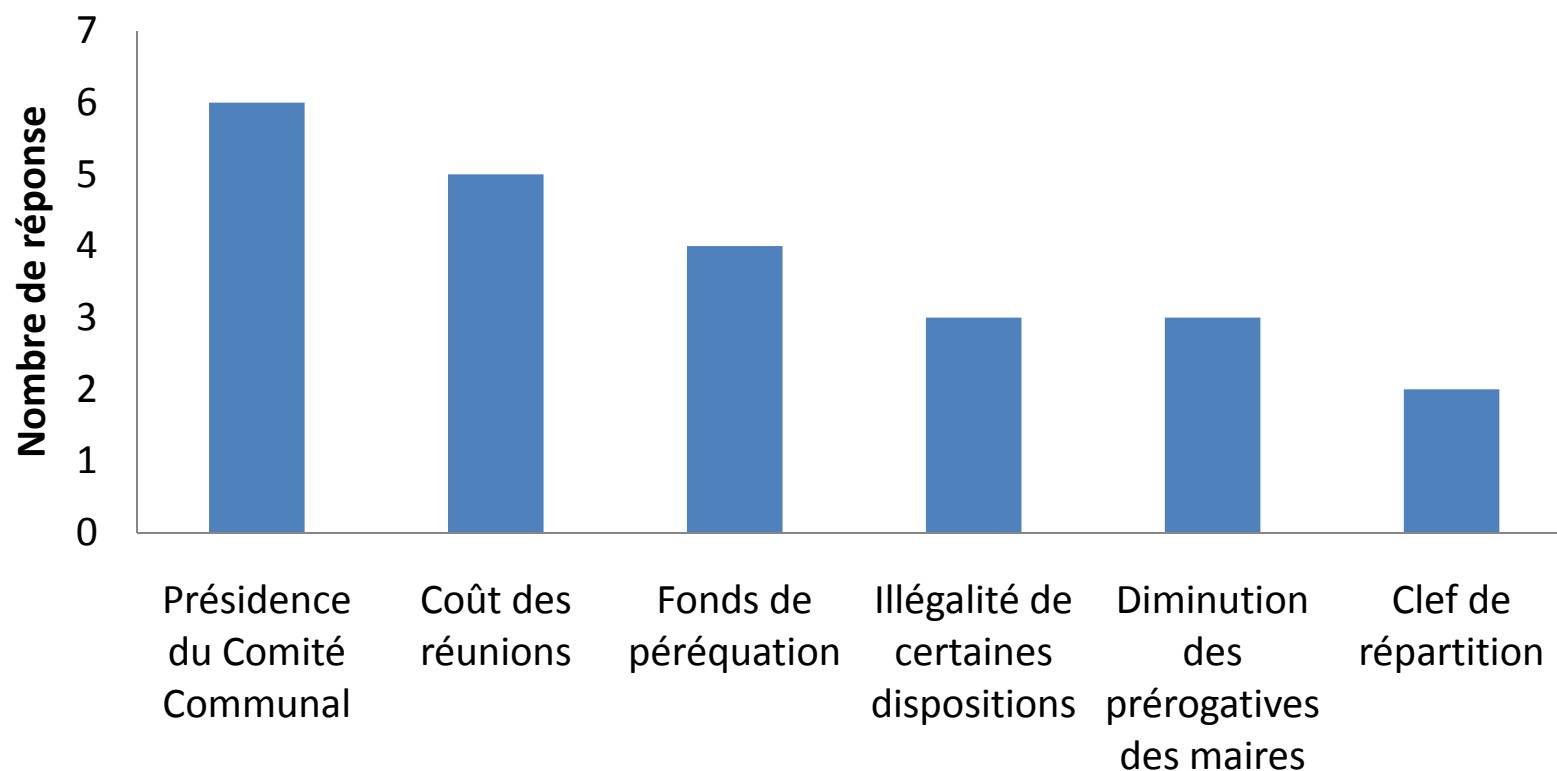
De nouvelles dispositions réglementaires

- L'arrêté 520 couvre tous les revenus tirés de la forêt au bénéfice de la commune et des communautés (RFA, forêt communale, forêts communautaires,...)
- La création d'un Comité Communal, dont le maire n'est que le rapporteur, qui suit l'utilisation de ces revenus
- Ces revenus font l'objet d'un compte séparé au niveau des communes
- 80% de la RFA doit être utilisé pour des dépenses d'investissement, selon un Plan de Développement Communal
- De nombreuses réunions d'information à l'échelle communale
- Publication de rapports réguliers faisant le point sur les réalisations financées

La réaction des maires face à cette nouvelle réglementation

(échantillon de 15 mairies)

- Un fort mécontentement mais tentative d'application





Cinq conditions d'une gouvernance améliorée de la RFA à l'échelle communale

Améliorer la gouvernance de la RFA à l'échelle communale (1/3)

- 1. Transparence de l'information sur les montants reçus par la commune :**
 - Les chèques sont remplacés par des virements directs aux mairies
 - A combiner avec des séances d'information sur les montants attribués et leur utilisations
 - Prévu par décret 520, mais surtout réalisé par les ONG
- 2. Meilleure information sur le fonctionnement de la fiscalité décentralisée:**
 - Pas de campagne importante de vulgarisation du nouvel arrêté
 - Application immédiate par les ONG ≠ Repenser le décret pour les maires

Améliorer la gouvernance de la RFA à l'échelle communale (2/3)

3. Une prise de décision sur l'affectation de ces fonds qui soit légale, socialement acceptée et économiquement efficace:
- Un arrêté qui complexifie et renchérit les procédures: une application partielle et partielle par les communes
 - Augmenter l'efficacité de la RFA alors que les montants ont été largement diminués ?
 - Acceptation sociale qu'une partie de la RFA soit utilisée à d'autres fins que celles prévues, pourvu que l'essentiel de la somme soit investi pour le bien-être collectif
 - La très grande majorité des maires des communes forestières est issue du parti au pouvoir: pression modérée sur les exécutifs communaux, a fortiori en année présidentielle

Améliorer la gouvernance de la RFA à l'échelle communale (3/3)

4. Les arbitrages et les réalisations sont connus par la publication des comptes municipaux, les comptes-rendus des membres des comités auprès des administrés et la diffusion de l'information par la société civile

- Peu de divulgation des documents comptables publics dans les communes; rôle mineur des conseillers municipaux
- Rôle important des ONG et des élites
- Nombreuses réunions d'information prévues dans le décret

5. Le contrôle du respect des procédures et des sanctions effectives par (1) une décision politique centralisée ou (2) les élections municipales

- De nombreux contrôles mais peu de sanctions
- Les bons gestionnaires accroissent leur chance de réélection mais les mauvais aussi !

RFA et communes forestières – Conclusion

- Diminution drastique de la RFA et complexification de sa procédure: nécessité de trouver d'autres sources de financement pour les communes
- Mais la RFA reste une recette fiscale importante pour de nombreuses communes forestières:
 - Nécessité d'améliorer son efficacité, pour l'orienter vers davantage d'investissements productifs (et traçables)
 - A court et moyen termes, une gestion de la RFA qui va probablement diverger partiellement des prescriptions légales
 - Un enjeu majeur en termes de gouvernance locale (notamment en termes de reddition des comptes) qui dépasse largement la seule RFA et peut contribuer à une gestion plus démocratique des ressources de la commune



Merci beaucoup

g.lescuyer@cgiar.org & p.cerutti@cgiar.org



The Center for International Forestry Research (CIFOR)
is one of the 15 centres supported by the Consultative
Group on International Agricultural Research (CGIAR)

THINKING beyond the canopy

